

Monsieur LABORIE André  
N° 2 rue de la forge  
31650 Saint Orens.  
« Courrier transfert »  
Tél : 06-50-51-75-39  
Mail : [laboriandr@yahoo.fr](mailto:laboriandr@yahoo.fr)

Le 10 avril 2025

- <http://www.lamafiajudiciaire.org>

**PS** : « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » ***Et dans l'attente de l'expulsion des occupants, le transfert du courrier est effectué. Le domicile a été violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT*** ».

Monsieur Guillaume Jean Régis REVENU.  
Madame Mathilde Claude Arlette HACOUT.  
M.M LABAT  
2 rue de la forge.  
31650 Saint Orens.

**Lettre recommandée avec A.R : N° 1A 215 761 0516 6**

**Objet** : *Occupation sans droit ni titre de la propriété de Monsieur et Madame LABORIE situé au N° 2 rue de la forge 31650 St Orens.*

- ***Demande de paiement de loyers.***

Monsieur, Madame,

Après mes différents courriers ci-dessous restés sans réponse.

- Du 16 octobre 2013
- Du 30 juillet 2014
- Du 18 juin 2014.
- Du 23 mai 2014.
- Du 14 mars 2014.
- Du 2 septembre 2016.
- Du 7 avril 2017
- Du 24 janvier 2018
- Du 16 octobre 2018
- Du 25 mai 2021

- Du 27 juillet 2021
- Du 4 juillet 2022
- Du 18 avril 2023

**A ce jour la somme comptable des loyers que vous devez s'élèvent à la somme de :**

- 24000 euros par an, soit 2000 euros mensuel.

Pour un état comptable du 16 octobre 2013 au 10 avril 2025

**En détail :**

**Du 16 octobre 2013 au 16 octobre 2024 = 11 années à 12 mois = 132 mois.**

**132 mois de loyer.**

**Du 16 octobre 2024 au 10 avril 2025 = 6 mois.**

**Soit un total de 138 mois de loyers à 2000 euros**

<b>Soit une somme totale de : 276.000 euros.</b>
--

Je porte aussi à votre connaissance que vos conseils avocats qui vous ont assisté pour obtenir un acte notarié par faux et usages de faux en écritures publiques et authentiques en date du 5 juin 2013, *ont avoués 19 années après, en date du 23 décembre 2024 par écrits que le jugement d'adjudication en sa grosse n'a jamais été signifié à Monsieur et Madame LABORIE André.*

- *Je comprends très bien que vous avez été victimes de ces avocats qui sont poursuivis en justice par moi-même.*

Si j'ai un conseil à vous donner, pour vous protéger de toutes poursuites supplémentaires à votre rencontre, il serait en votre faveur de porter plainte contre vos avocats qui ont agi seulement pour vous soustraire de l'argent en honoraires et à l'encontre de Monsieur TEULE Laurent qui n'était pas le propriétaire de notre immeuble.

De mon côté je ne ferai aucune concession sur les montants de loyers qui me sont automatiquement dus et je mettrai prochainement toutes procédures de droit pour recouvrer ces sommes , suivi de votre expulsion.

**Pour un rappel :**

Je vous joins ma dernière plainte saisissant le doyen des juges d'instruction contre ces avocats ou je viens de payer une nouvelle consignation pour instruire.

Attendez vous dans les prochains jours que vous soyez convoqué.

Mais dès à présent mon contact **vaut une nouvelle demande amiable** dans la mesure que mes loyers sont payés.

Dans la négative vous vous exposez à votre mauvaise foi.

Je vous rappelle que la procédure d'expulsion en cours est toujours d'actualité.

Vous pouvez croire que vous êtes sans droit ni titres réguliers dans notre propriété.

Sauf erreur ou omission de ma part, merci de me communiquer votre titre de propriété tout en sachant que votre acte notarié du 5 juin 2013 est caduc, il a été inscrit en faux en écritures authentiques.

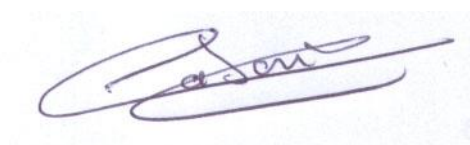
- *Que sont usage constitue une infraction instantanée imprescriptible.*

**Si vous contestez ces écrits, je vous demande de saisir la gendarmerie et de porter plainte.**

- *De ce fait les pièces pourront être produites contradictoirement.*

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur LABORIE André



**A valoir :**

Plainte du 9 janvier 2025 au doyen des juges pour information.